



LA DEMARCHE ECO ENERGIE TERTIAIRE

SÉRIE DE WEBINAIRES A DESTINATION DES GESTIONNAIRES IMMOBILIERS TERTIAIRES

Jeudi 1^{er} avril 2021

LA DÉMARCHE ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE EN 3 WEBINAIRES

Avant de commencer, quelques préconisations...

- En attendant que tous les participants soient là, nous vous invitons à vous renommer en utilisant vos noms et prénom et le nom de votre organisme (... en haut à droite de votre vignette ou dans le volet « participants » en cliquant sur les ...)
- Vos micros seront désactivés pendant les présentations, n'hésitez pas à utiliser le fil de discussion en cours de présentation pour poser vos questions
- Lorsque vous prenez la parole, vous êtes invités à allumer votre caméra, pour plus de convivialité

Merci de votre participation à ce webinaire !

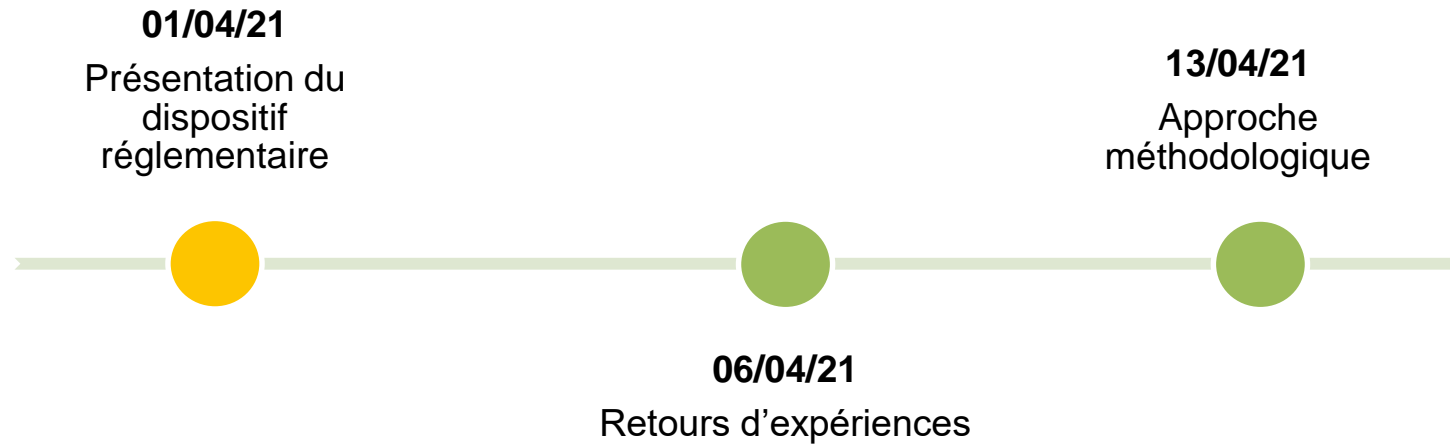
LA DÉMARCHE ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE EN 3 WEBINAIRES

Mot de bienvenue

M Jean Marc WILLER, Directeur de l'Agence de Strasbourg

LA DÉMARCHE ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE EN 3 WEBINAIRES

Un rendez-vous hebdomadaire



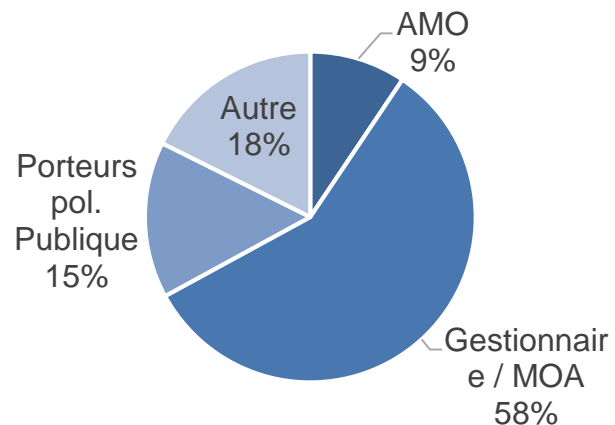
PROFIL DES PARTICIPANTS AUX WEBINAIRES

- **Questionnaire pour mieux vous connaître**

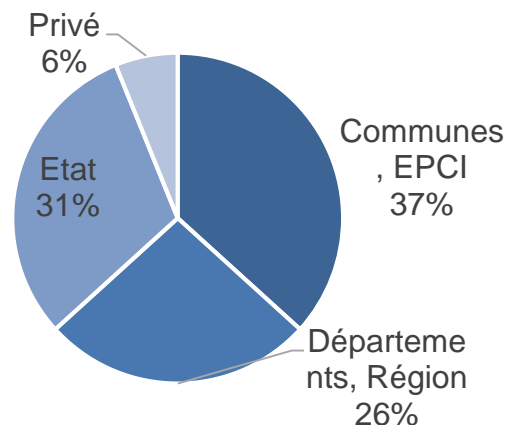
- Qui êtes vous ?
- Où en est votre organisme dans la mise en œuvre de la démarche éco-énergie tertiaire ?
- Quelles sont vos attentes

- **75 réponses**

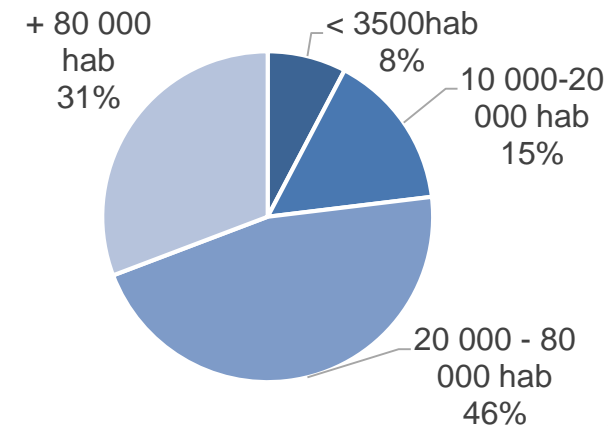
Profil des répondants



Catégories de gestionnaires immobiliers

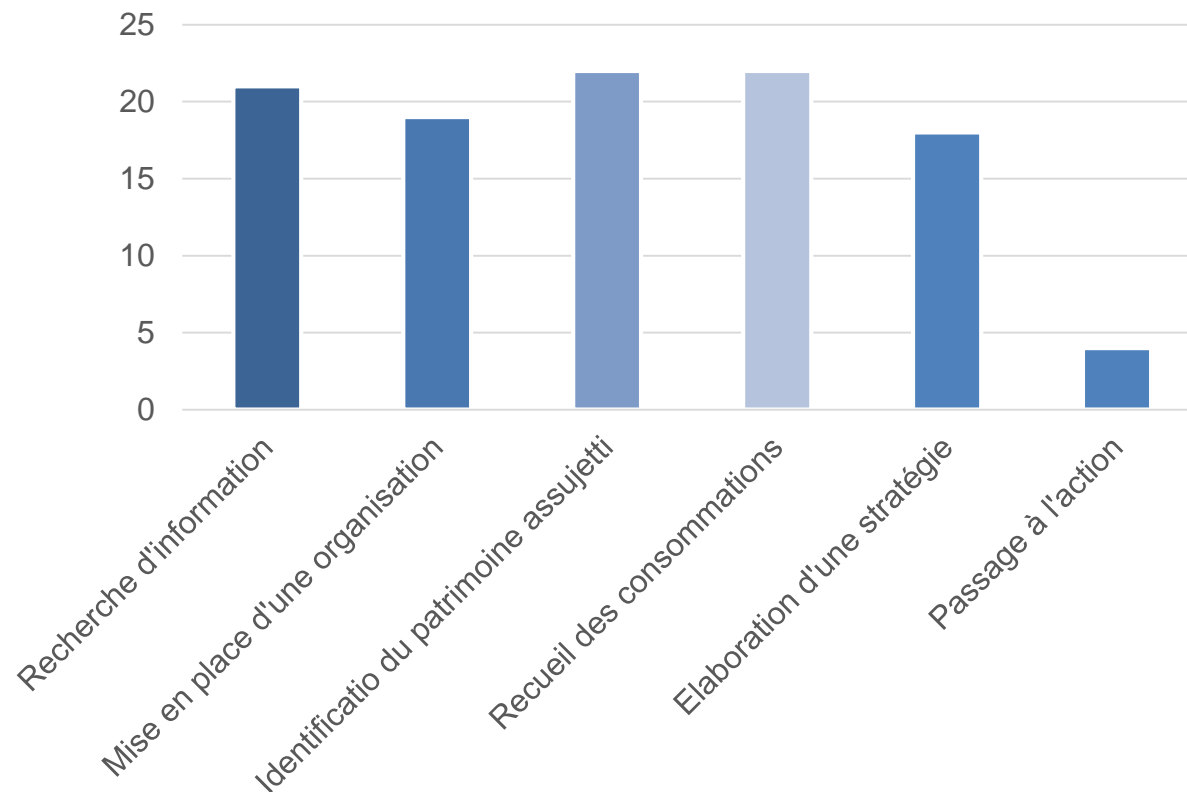
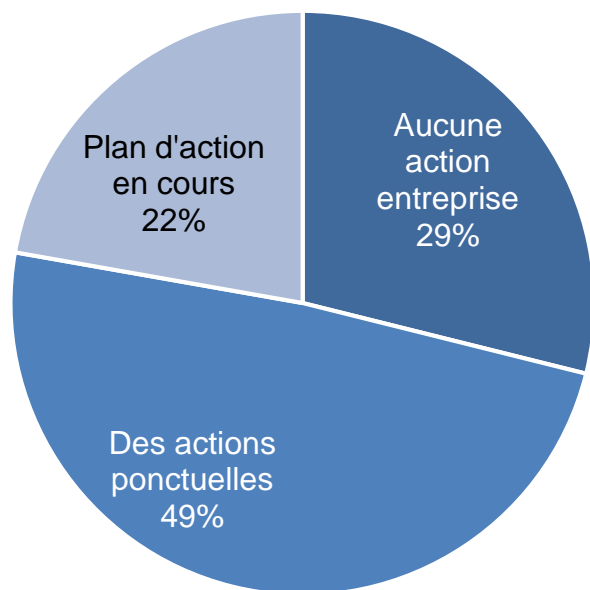


Taille des EPCI / communes représentées



PROFIL DES PARTICIPANTS AUX WEBINAIRES

- Pour les gestionnaires, différents niveaux d'avancement



PROFIL DES PARTICIPANTS AUX WEBINAIRES

- **Pour les gestionnaires, des préoccupations concrètes**

Les principaux freins cités :

- **Le manque de moyens financiers et humains** (pour plus de la moitié des répondants)
- Le besoin de définir une stratégie
- Le besoin de s'organiser différemment
- Le besoin de redéfinir une politique, de changer de stratégie
- L'absence des données de référence
- Le manque de compétence (interne et externe)

Vos attentes :

- Comprendre le dispositif
- Maitriser la plateforme
- Fiabiliser le périmètre assujetti
- Identifier les enjeux stratégiques
- Bâtir une méthodologie

AU MENU DE CE JOUR...

Le dispositif réglementaire Les conseils et les financements – dispositif nationaux et régionaux

Michel Hueber, Aurélie Léonate – Pôle Construction et bâtiment durables,
DREAL Grand Est



DREAL Grand Est
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

La plateforme OPERAT

Olivia Salvazet – Service Bâtiment, ADEME



MOT DE CLÔTURE

- **Le Cerema, expertise et ressources**

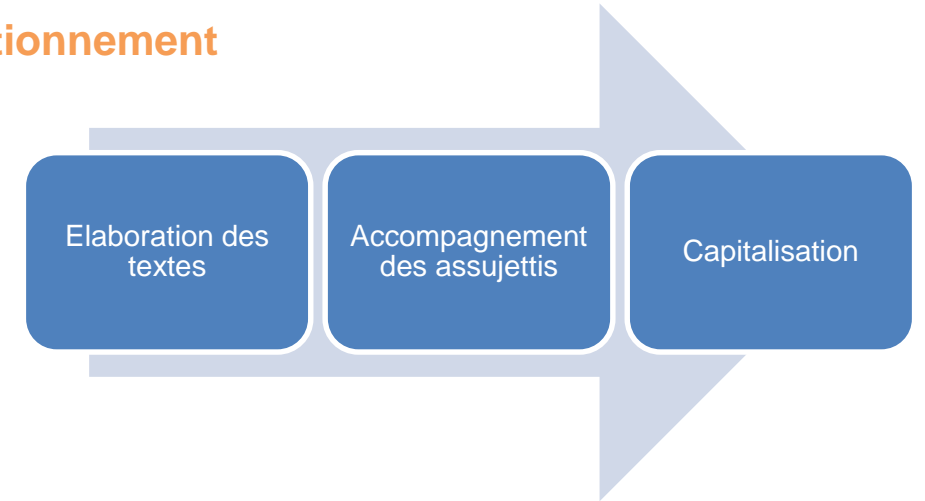
Rôle d'appui technique dans l'élaboration des textes

Rôle d'accompagnement pour l'appropriation du dispositif par les acteurs de terrain :

- Mise à disposition de ressources, animation de formations, organisation de webinaires et journées techniques à la demande des acteurs locaux
- Accompagnement des démarches innovantes, pour nourrir de retours d'expériences l'ensemble des acteurs nationaux

- **Positionnement**

CENTRE D'EXPERTISE



CENTRE DE RESSOURCES

MOT DE CLÔTURE

- Dossier en ligne








Décret tertiaire : lancer une dynamique éco-responsable dans les bâtiments publics

27 AVRIL 2020

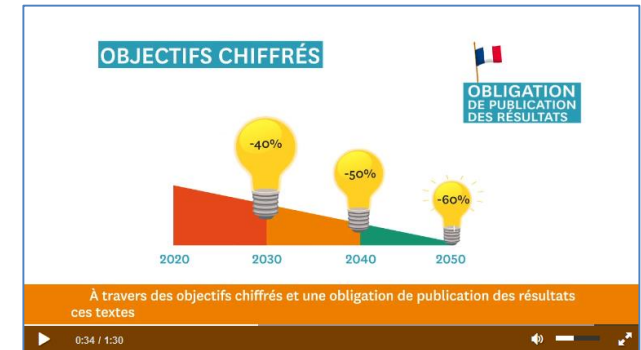


Suite à la publication du "décret tertiaire" en application de la loi Elan, tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² sont maintenant soumis à une double obligation d'action pour réduire leur consommation d'énergie et d'affichage des résultats obtenus. Le secteur tertiaire entre ainsi dans une nouvelle ère de l'éco-responsabilité en cohérence avec l'urgence climatique

DANS LE DOSSIER

-  Bâtiments tertiaires : un objectif de 40% de réduction des consommations dans 10 ans et une obligation d'affichage
LE 27 AVRIL 2020
-  Agir, Adapter et Attester : la stratégie des "3A" pour accompagner les gestionnaires de bâtiments tertiaires
LE 04 MAI 2020
-  Bâtiments tertiaires : comment s'y prendre pour appliquer les obligations issues du décret tertiaire ?
LE 05 MAI 2020
-  Economies d'énergie dans les bâtiments tertiaires : les ressources indispensables
LE 17 MARS 2020
-  Webinaires Bâtiment et décret tertiaire : replay et ressources
LE 02 JUIN 2020

- Vidéo « focale » 1'30



MOT DE CLÔTURE

- Fiche « décryptage »
[catalogue en ligne, téléchargeable gratuitement]



Décrypter la réglementation bâtiments

Décret tertiaire : les obligations d'actions pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires

Une démarche globale d'éco-responsabilités

Les nouvelles règles issues du « décret tertiaire » constituent une avancée majeure dans la décarbonation opérationnelle de la loi Elan. Tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m², qu'ils relèvent du secteur marchand ou non, sont maintenant soumis à une obligation d'action pour réduire leur consommation d'énergie.

La mise en œuvre effective de plans d'action sur tous les sites concernés a pour but de réduire drastiquement la consommation réelle du parc assujéti de 40 % d'ici 2030 en visant 50 % à horizon 2040 et 60 % à horizon 2050.

Cette obligation est associée à celle de déclarer annuellement les dites consommations énergétiques. Cette approche encourage les gestionnaires de bâtiments à raisonner en obligations de résultats. De plus, l'obligation de publier les consommations et leur comparaison aux objectifs expose les résultats effectifs des actions engagées à la vue de tous les publics concernés augmentant ainsi l'effet incitatif pour les responsables, qu'ils soient propriétaires ou locales des lieux.

Les usagers des bâtiments tertiaires sont aussi concernés par ces plans d'action qui sont susceptibles d'impacter leurs pratiques dans la vie domestique ou en tant que consommateurs.

La réduction des consommations dans le secteur tertiaire nécessite une nouvelle ère de l'éco-responsabilité émise avec l'urgence climatique.

Le décret de décryptage s'adresse à tous les acteurs du patrimoine du secteur tertiaire, ceux qui conseillent et les accompagnent, et en particulier aux services de gestion immobilière des collectivités locales.



Fiche n° 01 - xxxxxx 2020

Collection | Connaissances

Titre de la présentation

- Autres publications



Réduire l'impact environnemental des bâtiments
Agré avec les occupants

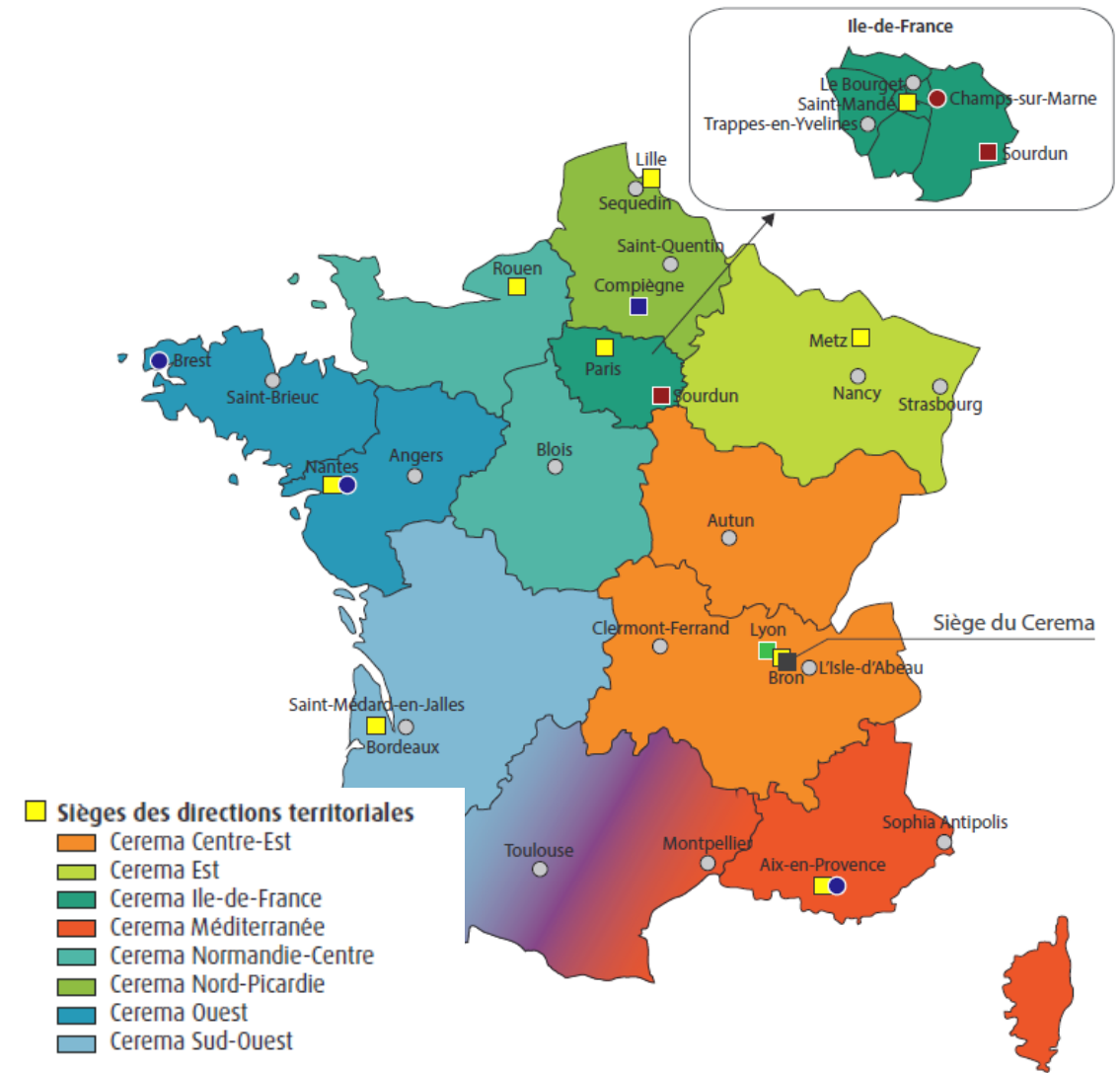


MOT DE CLÔTURE

• Vos contacts en régions

- Au niveau national : Pascal Cheippe & Benjamin Choulet
- Centre-Est : Cédric Lentillon
- Est : Julien Borderon
- Ile-de-France : François Marconot
- Méditerranée : Nicolas Cabassud & Karine Jan
- Normandie-Centre : Philippe Solignac
- Nord-Picardie (Hauts de France) : Olivier Lemaitre
- Ouest : Constance Lancelle (Angers) & Camille Patard (Nantes)
- Sud-Ouest : Andrés Litvak

(adresses : prenom.nom@cerema.fr)



Merci de votre participation
A mardi !